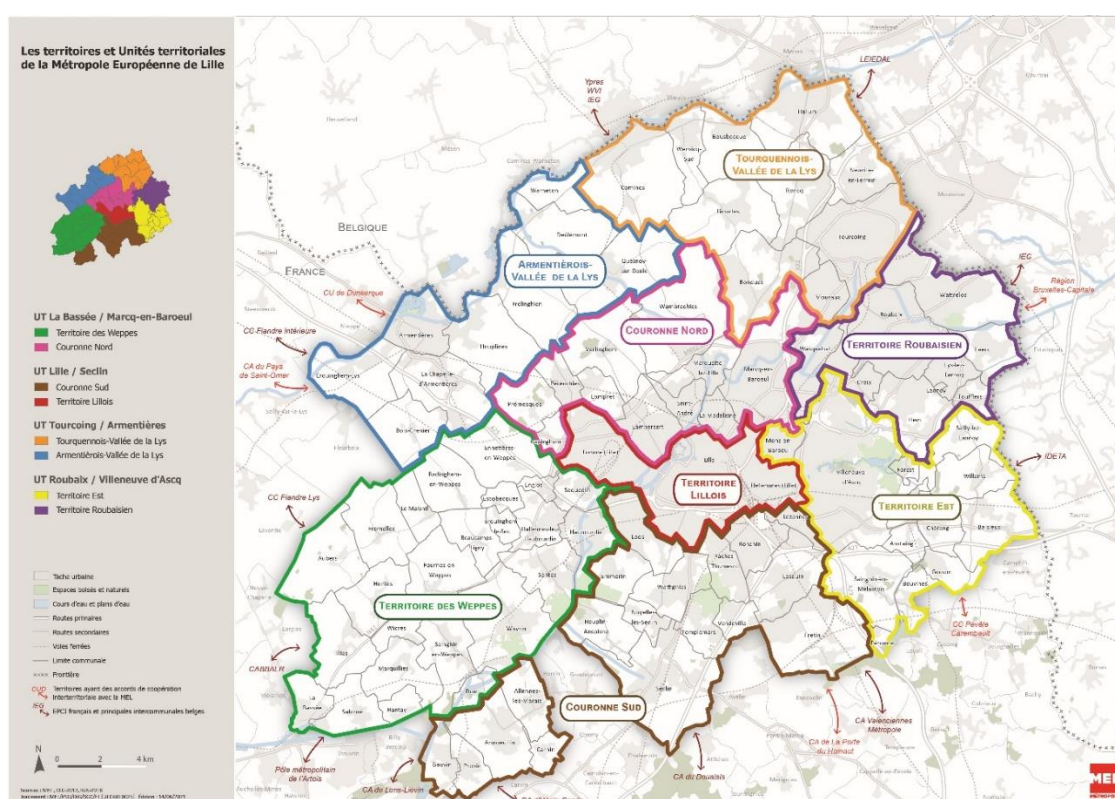


Conseil métropolitain du 17 décembre 2021

La Métropole Européenne de Lille renforce son lien avec les communes du territoire à travers l'adoption de ses contrats de projets

En lien avec le pacte de gouvernance voté lors du conseil métropolitain du 28 juin 2021, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communes ont travaillé conjointement durant un an à la constitution des contrats de projets 2021-2026. Ces contrats visent à partager une vision consolidée de l'ensemble des projets du territoire, à différentes échelles et ainsi renforcer les engagements entre la MEL et les communes.



« Dans un souci de complémentarité et d'efficacité, il nous a paru absolument nécessaire de renforcer nos liens avec les communes du territoire : les contrats de projet représentent la mise en œuvre concrète de cette ambition, déclare à ce sujet Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille. Ces projets sont le fruit d'un travail partenarial entre la MEL et les communes, afin que chaque collectivité se sente investie dans le dessein global de la métropole ».

Ainsi, pour répondre aux enjeux de chacun des huit territoires de gouvernance territoriale, la MEL se dote de huit contrats de projets. Ceux-ci permettent de cadrer les engagements réciproques à échelle communale, territoriale, intercommunale et métropolitaine couvrant un large champ des politiques publiques au service des habitants du territoire (aménagement, cadre de vie, transports, nature, développement économique, ...)

Classés par thématique et selon leur degré de maturité, ces contrats répondent à trois objectifs clés :

1. Renforcer la proximité entre la métropole et les communes
2. Fixer et cadrer les engagements pris conjointement entre ces derniers
3. Consolider le projet métropolitain pour l'adapter au mieux à petite et grande échelle sur le territoire

Les 8 contrats de projets une fois votés seront disponibles et consultables sur le site de la MEL. De plus, un bilan de ces contrats de projets sera réalisé en fin de mandat.

A PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr

 [@MEL_Lille](#)

 [@metropolelille](#)

CONTACTS PRESSE

Clémence TESSON

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 22 76

+33 (0)6 30 46 23 35

Agathe LAVALÉE

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17